



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NUTRITION FOR GROWTH PARIS 2025

Guide d'engagements N4G Paris



Introduction

Ce document vise à accompagner les parties prenantes (gouvernements, bailleurs, organisations philanthropiques, organisations des Nations Unies, organisations de la société civile, secteur privé, institutions de recherche) dans la formulation de leurs engagements pour le Sommet Nutrition pour la croissance (N4G) de Paris, étayés par des principes d'engagement. Il aborde la prise d'engagements, puis leur enregistrement et leur suivi à des fins de redevabilité. Il décrit également ce qui est entendu par des engagements significatifs et SMART¹.

Le document s'appuie sur le guide pour la formulation d'engagements du Sommet N4G Tokyo 2021 et les enseignements tirés. Il a également été enrichi par des consultations nationales et internationales menées dans le cadre de la gouvernance de N4G Paris. Il reflète certaines des recommandations de haut niveau issues des évaluations de suivi des engagements pris pour le Sommet N4G Tokyo, dans sept pays d'Afrique de l'Ouest issues du programme EU4SUN².

Le Guide d'engagements N4G Paris est un document-cadre, à lire avec la Vision et la Feuille de route de N4G Paris, détaillant le cadrage des domaines thématiques envisagés pour le Sommet. Ce guide sera complété par des recommandations d'engagement produites par les six groupes de travail thématiques du Comité consultatif international N4G. Il devrait donc être utilisé avec ces documents par toutes les parties prenantes intéressées à faire progresser l'agenda nutritionnel dans le cadre de N4G Paris.

Le Sommet N4G Paris est une étape clé en 2025 pour galvaniser les actions mondiales et nationales en matière de nutrition afin de faire progresser le programme de développement durable à l'horizon 2030. L'évènement permettra l'annonce d' **engagements politiques et financiers**, qui seront SMART, audacieux et innovants dans tous les domaines thématiques. Ce Sommet présentera également des recommandations de haut niveau pour mobiliser la communauté internationale et les pays afin d'atteindre les cibles mondiales renouvelées de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) en matière de nutrition, la Déclaration de Rome sur la nutrition de 2014 et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les résultats du Sommet seront adoptés dans le « Pacte mondial N4G Paris 2025 ».

Mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes est un défi mondial qui nécessite une action concertée et coordonnée des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, soutenue par la communauté internationale. Tout en veillant à prévenir les conflits d'intérêts potentiels et les déséquilibres de pouvoir structurels entre les parties prenantes, le Sommet N4G Paris invite toutes les parties prenantes qui respectent les Principes d'engagement (Cf : *Partie II*) à se mobiliser pour redoubler d'efforts. Ces parties prenantes incluent spécifiquement mais pas exclusivement :

- Les gouvernements (par l'intermédiaire de ministères tels que le ministère des Finances, de la Planification, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Éducation, de la Protection sociale, de l'Environnement, de la Femme, des Mécanismes de décentralisation et de coordination situés au dessus du niveau sectoriel mandatés par les politiques et les plans multisectoriels en matière de nutrition) ;
- Les bailleurs bilatéraux et multilatéraux (gouvernements et organisations bailleurs) et les organisations philanthropiques ;
- Les organisations des Nations Unies et les institutions financières internationales ;

¹ Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps

² Réunion de la société civile SUN, Abidjan, RCI, mars 2024 ; présentation des résultats de l'« Évaluation de la mise en œuvre des engagements N4G dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest », Expertise France, juin 2024. Rapport de synthèse pour diffusion restreinte disponible pour la rédaction de ce document. Le projet EU4SUN est une initiative de coopération internationale financée par l'Union européenne (UE) et mise en œuvre par la coopération espagnole (FIIAPP) et la coopération française (Expertise France). Au total, EU4SUN vise à aider environ 26 pays SUN – à travers les régions – à évaluer les progrès de leurs engagements de Tokyo et à formuler des engagements supplémentaires pour N4G Paris.

↑ Photo de couverture 1 : Guatemala, une fille (10 ans) inspecte les blettes dans le jardin de l'école mixte du village de Juil, Quiché. © UNICEF/UNI484388/Flores

↑ Photo de couverture 2 : Sri Lanka, prévention et traitement de l'émaciation d'enfants ©UNICEF Sri Lanka/2024/InceptChange

↑ Photo de couverture 3 : Sierra Leone, Doris Lansana, infirmière auxiliaire en santé maternelle et infantile, commence une séance d'information sur la santé par une chanson sur les avantages de l'allaitement maternel. ©UNICEF Sierra Leone/2024

- Les organisations de la société civile (y compris les organisations internationales et nationales à but non lucratif, dont les associations de consommateurs) ;
- Le secteur privé (les entreprises et les investisseurs, y compris du secteur alimentaire, et les sociétés multilatérales, les petites et moyennes entreprises) ;
- Les institutions de recherche (y compris les universités et les organismes de recherche affiliés, nationaux ou internationaux).

Le présent guide vise à appuyer toutes les parties dans ce processus (Partie I) et à établir des principes d'engagement qui sous-tendent la prise d'engagements et l'ensemble des processus relatifs à N4G Paris (Partie II).



Birmanie, des agriculteurs utilisent un motoculteur fourni par l'Aide alimentaire programmée (AAP) pour labourer les rizières. © SI/2022

PARTIE 1

LES ENGAGEMENTS

1. Préparer de bons engagements

Du chemin reste à parcourir afin de combler l'écart entre les précédents engagements – selon qu'ils aient été atteints ou non – et ce qu'il reste à entreprendre pour atteindre les cibles de l'AMS de 2030 et de manière plus large les Objectifs de développement durable. La mobilisation vers le Sommet N4G Paris visera à relever ce défi, tout en intensifiant les engagements pour des actions sensibles³ et des actions climatiques SMART en matière de nutrition⁴.

La prise d'engagements lors du sommet lui-même est essentielle à sa réussite. Pour s'assurer que les engagements soient significatifs, il est nécessaire de prendre en compte les engagements passés, en premier lieu les engagements N4G de 2021, et d'intégrer tous les engagements dans les mécanismes de redevabilité existants en matière de nutrition. Cela garantira le suivi des progrès jusqu'au prochain Sommet et au-delà.

Ainsi, dans un premier temps, les entités qui ont pris des engagements pour N4G Tokyo devraient les réexaminer⁵, évaluer les progrès accomplis et en rendre compte sur la plate-forme mondiale dédiée à la redevabilité en matière de nutrition ou le « Nutrition Accountability Framework » (NAF), gérée par le Global Nutrition Report (GNR).

a. Recommandations générales orientant la prise d'engagements

N4G Paris vise à mobiliser des engagements financiers et politiques. Les engagements politiques englobent tous les engagements non financiers et couvrent donc les engagements relatifs à un environnement favorable, à la politique, aux programmes ou à l'impact. Ces catégorisations sont détaillées dans le Guide (Cf : section « Élaborer un engagement SMART », tableau n° 1).



Deux enfants sourient en mangeant des aliments nutritifs préparés avec le soutien de l'UNICEF dans le cadre du soutien à l'ANJE en faveur des personnes touchées par les inondations, dans le camp d'Oudomxay, Attapeu, RDP Lao. © UNICEF/UN0232111/Nazer

³ Cf : World Bank revised Investment Framework for Nutrition – Shekar, Meera ; Shibata Okamura, Kyoko ; Vilar-Compte, Mireya ; Dell'Aira, Chiara ; eds. 2024. Cadre d'investissement pour la nutrition 2024. Human Development Perspectives Overview booklet. © Washington, DC : Banque mondiale. Disponible à l'adresse <http://hdl.handle.net/10986/42164> Licence : CC BY 3.0 IGO.

⁴ Cf : actes de la COP28, et efforts de coalitions connexes reliant la nutrition, la transformation des systèmes alimentaires et le climat : I-CAN, HDSFS et One planet network for sustainable food systems.

⁵ Les progrès de la mise en œuvre des engagements de N4G Tokyo devraient être disponibles dans 38 pays SUN, servant de base pour la formulation des engagements de N4G Paris, grâce au « soutien du projet EU4SUN à N4G Paris 2025 » et à l'assistance technique d'Expertise France et du FIAP.

Face à l'aggravation de la malnutrition, il faut accélérer et multiplier les réponses en luttant contre les déterminants directs et les causes profondes de ce mal. N4G Paris encourage toutes les parties prenantes à proposer des engagements audacieux et exhaustifs qui accéléreront la lutte contre la malnutrition, à travers une action multisectorielle.

Pour maximiser les ressources et s'appuyer sur les engagements pris à Tokyo, N4G Paris concentrera ses efforts sur trois domaines thématiques principaux et trois domaines transversaux :

1. la nutrition, la santé et la protection sociale ;
2. la nutrition et la transition vers des systèmes alimentaires durables, intelligents et résilients face au climat ;
3. la nutrition et la résilience face aux crises ;
4. la nutrition et l'égalité de genre ;
5. la nutrition, les données, la recherche, l'intelligence artificielle et l'innovation ;
6. le financement et la redevabilité en matière de nutrition⁶.

Cependant, il est recommandé aux gouvernements, aux bailleurs bilatéraux et multilatéraux, aux organisations des Nations Unies, à la société civile, au secteur privé et aux institutions de recherche de ne pas limiter les **engagements politiques et financiers** à un seul domaine thématique, mais plutôt d'adopter une approche holistique, globale et coordonnée qui alimente les plans nationaux de nutrition (le cas échéant) et **intègre la nutrition dans différents plans et investissements sectoriels** ainsi qu'à différents niveaux géographiques : mondiaux, régionaux, nationaux et, au sein de ceux-ci, à des niveaux décentralisés.

Une deuxième recommandation primordiale est que les engagements politiques s'alignent sur les plans nationaux de nutrition (le cas échéant) et **intègrent la nutrition dans les différents plans et politiques sectoriels**. De même, les engagements financiers doivent se conformer avec les plans nationaux de nutrition et les priorités nationales de développement, dans la mesure du possible. Cela pour s'assurer que les engagements respectent les priorités, les objectifs et les cibles définis par un pays. Cette recommandation est développée dans la section suivante.

Les capacités institutionnelles à mettre en œuvre les engagements – politiques ou financiers – doivent être soigneusement examinées pour s'assurer que les engagements respectent les dimensions du principe SMART (développées plus loin dans ce document) et qu'ils sont durables.



Burkina Faso, une fille boit à la borne-fontaine nouvellement installée à Dori, Région du Sahel, dans le nord du Burkina Faso.
© UNICEF Burkina Faso/2024/Mohamed



Les professionnels de la santé suivent un cours certifié sur l'allaitement en Ukraine. © UNICEF Ukraine/2024/Viktor Zavalniuk

En résumé, les engagements N4G Paris 2025 devraient :

- S'appuyer sur les engagements antérieurs de N4G Tokyo, quand il y en a, et les améliorer ;
- Rendre compte de l'état d'avancement des engagements passés sur la plate-forme du NAF afin de garantir visibilité et redevabilité ;
- S'assurer que les engagements politiques et financiers sont cohérents, répondent aux priorités nationales et se conforment aux objectifs nationaux. En outre, dans la mesure du possible, ils doivent s'aligner sur les systèmes budgétaires et comptables nationaux pour renforcer la redevabilité en matière de nutrition (Cf : section sur la « redevabilité et le suivi futur ») ;
- S'aligner sur les objectifs internationaux⁷ ;
- Chercher à s'aligner sur les engagements d'autres parties prenantes, notamment d'autres groupes d'intérêt, afin d'éviter que les engagements ne soient isolés et de favoriser un plus grand impact grâce à la collaboration, le cas échéant ;
- Maintenir et renforcer les engagements spécifiques et sensibles à la nutrition, en accordant une grande attention aux engagements visant à intégrer des objectifs nutritionnels dans les interventions menées dans d'autres secteurs afin de s'attaquer aux causes directes, indirectes et structurelles de la malnutrition ;
- Encourager les engagements novateurs faisant le lien entre les actions spécifiques à la nutrition et celles visant à promouvoir des régimes alimentaires sains, nutritifs et durables par la transformation des systèmes alimentaires, dans le but de relever d'urgence le défi combiné posé par l'épidémie croissante d'obésité et de surpoids et par la sous-nutrition ;
- Faire progresser l'intégration de la nutrition dans les politiques, les interventions et les investissements dans tous les secteurs afin de maximiser l'utilisation des ressources et de favoriser les synergies dans le cadre d'objectifs interdépendants ;
- Veiller à ce que la redevabilité incombe aux institutions et aux organes qui sont publiquement redevables afin d'éviter l'essoufflement dû à la rotation politique et d'assurer la continuité et la redevabilité dans la réalisation des objectifs en matière de nutrition.

b. Assurer des engagements significatifs alignés sur les objectifs nationaux et internationaux

Les engagements politiques et financiers que N4G cherche à attirer doivent être alignés sur les priorités nationales et les objectifs convenus au niveau international.

Les engagements nationaux devraient contribuer à accélérer les progrès des politiques, stratégies et objectifs nationaux en matière de nutrition. Dans la mesure du possible, les engagements doivent être multisectoriels et le processus de formulation doit impliquer toutes les parties prenantes concernées. Les mécanismes existants de coordination multipartite et multisectorielle de la nutrition peuvent être utilisés pour discuter et convenir des engagements nationaux. Les parties prenantes dont les engagements contribueront probablement à des progrès en dehors de leur compétence (par exemple par le biais de l'Aide publique au développement) doivent s'aligner sur les plans nationaux et les engagements d'autres groupes de parties prenantes pour assurer une coordination et un impact maximum (Cf : section sur la « redevabilité et le suivi futur »).

En outre, les parties prenantes sont fortement encouragées à prendre des engagements conformes aux objectifs, cibles, stratégies et normes en matière de nutrition convenus au niveau international, afin de contribuer de manière significative à leur réalisation.

Les parties prenantes doivent concevoir leurs engagements en intégrant les trois éléments constitutifs du droit à l'alimentation, qui doit être *disponible*, *accessible* et *adéquate* - comme le reconnaissent les principaux instruments et directives internationaux. Les engagements des États dans ce domaine doivent

⁷ Se reporter aux objectifs mondiaux en matière de nutrition pour les mères, nourrissons et jeunes enfants 2025-2030 de l'Assemblée mondiale de la santé et à la proposition d'indicateurs de processus, disponibles à l'adresse : <https://www.who.int/news-room/articles-detail/online-consultation-2025-2030-world-health-assembly-global-maternal-infant-and-young-child-nutrition-targets-and-proposal-for-process-indicators>

refléter leurs obligations, en particulier pour respecter, protéger, promouvoir et réaliser (par la facilitation ou la fourniture) ce droit.

Les parties prenantes doivent présenter des engagements proportionnés à leur rôle et à leurs responsabilités : par exemple, les gouvernements nationaux sont encouragés à s'engager à adopter des politiques et des stratégies ambitieuses capables de s'attaquer à l'ampleur de leurs problèmes de malnutrition sous toutes ses formes. Les entreprises du secteur privé sont encouragées à examiner l'adéquation de leurs engagements à leur taille et à leur part de marché, en se concentrant sur l'intégration des bonnes pratiques, en plus des éventuels programmes de « responsabilité sociale des entreprises ».

Les parties prenantes doivent respecter le principe « ne pas nuire » lorsqu'elles prennent des engagements, en particulier dans des zones en situation de fragilité et de conflit.

L'affectation de fonds suffisants pour le suivi des résultats et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans le cadre du NAF est une bonne pratique à adopter systématiquement.

De plus, les engagements doivent :

- **Se conformer aux Principes d'engagement de N4G Paris** tels que décrits dans la partie II et s'aligner sur le NAF pour être enregistrés et comptabilisés dans le cadre de N4G Paris ;
- **Être SMART** : spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis d'échéances. Le processus d'enregistrement dans le NAF permet d'inclure toutes ces dimensions SMART, ce qui facilite leur suivi et leur comptabilité grâce à une plate-forme commune et unique ;
- **Faire l'objet d'un suivi**, y compris par le biais de rapports annuels, dans le cadre des mécanismes de suivi du NAF accessibles au public⁸ et, pour ce faire, l'engagement est accompagné d'une section dédiée au financement du processus de redevabilité pour suivre les progrès dans la mise en œuvre de l'engagement.



Somalie, Baidoa. © UNICEF Somalia

⁸ <https://globalnutritionreport.org/resources/naf/tracker/>

c. Élaborer un engagement SMART

La réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière de nutrition nécessite de concrétiser les engagements par des actions claires et substantielles pour lesquelles les porteurs d'engagements peuvent être tenus redevables. Les engagements doivent être intégrés dans les stratégies officielles du gouvernement, avec des actions et une surveillance mesurables, ce qui est essentiel pour maintenir les progrès en cas de changement, par exemple, dans le leadership politique.

Les engagements doivent donc être formulés selon les critères SMART et correspondre aux exigences du NAF. Cela permettra de mettre en place un système commun de redevabilité en matière de nutrition pour toutes les parties prenantes et, surtout, de rendre compte des progrès accomplis entre les sommets N4G.

Définition des critères SMART :

1. **Spécifique** : l'engagement doit clairement identifier le porteur d'engagement et le type de porteur d'engagement, la description, le type/la catégorie d'action, la couverture géographique et la population cible ;
2. **Mesurable**** : il doit identifier l'indicateur principal pour mesurer les progrès, le niveau de référence de cet indicateur, l'année du niveau de référence, le niveau cible de l'indicateur et le plan de suivi de l'indicateur ;
3. **Atteignable** : il doit tenir compte de facteurs tels que les coûts totaux d'engagement, les bailleurs de fonds, le mécanisme de financement et le montant des coûts totaux garantis ;
4. **Pertinent** : il doit s'aligner sur les objectifs nutritionnels mondiaux et sur les domaines thématiques de N4G. Il est également important de refléter les priorités et les défis nutritionnels liés au contexte (au niveau régional, national ou mondial) et de tenir compte des progrès réalisés dans le passé ;
5. **Limité dans le temps** : les engagements doivent être assortis d'un calendrier réaliste et préciser les principales étapes à franchir dans ce laps de temps. Il doit indiquer une date de début et une date de fin.

** ce critère implique que les porteurs d'engagement rendent compte d'un suivi régulier au moyen d'indicateurs qui peuvent être facilement et régulièrement renseignés.

Des conseils supplémentaires sur le caractère SMART des engagements et sur les exigences du NAF sont disponibles sur le site Web du Rapport sur la nutrition mondiale (GNR) à l'adresse : <https://globalnutritionreport.org/resources/naf/about/smart-commitments/>. Le caractère SMART de la formulation de l'engagement sera évalué par le GNR dans le cadre du processus d'enregistrement sur la plateforme du NAF, ce qui permettra aux porteurs d'engagements de les ajuster si nécessaire, avec le soutien du GNR.

Le tableau 1 illustre la relation entre la classification du Sommet et le système de classification des actions nutritionnelles du GNR⁹. Les engagements financiers sont classés dans le NAF en tant qu'actions propices, tandis que les engagements politiques peuvent relever d'actions propices, politiques ou d'impact, en fonction de leur nature. Au fur et à mesure que ces engagements seront publiés dans le NAF, le GNR classera chaque engagement en fonction du système de classification des actions nutritionnelles du NAF, en spécifiant à la fois la catégorie principale et la sous-catégorie pertinente.

Type d'engagements et système de classification des actions nutritionnelles GNR NAF

Classification du Sommet N4G Paris	Sous-catégories du Sommet N4G Paris	Classification GNR NAF
Financier	Financier	Propice : Financier
Politique	Propice	Propice : leadership et gouvernance, opérationnel, recherche/suivi/données
	Politique/Stratégie	Politique : Chaîne d'approvisionnement alimentaire, environnement alimentaire, connaissance des consommateurs, services de soins nutritionnels
	Programmatique/interventionnel	
	Impact	Impact : Régime alimentaire, sécurité alimentaire et nutritionnelle, sous-nutrition, obésité et maladies non transmissibles liées à l'alimentation

⁹ <https://globalnutritionreport.org/resources/naf/about/classification-system/>

Le tableau 2 présente des exemples d'engagements SMART, illustrant les différents types d'engagements et de porteurs d'engagements, et met en évidence leurs caractéristiques SMART. Des exemples plus détaillés par domaine thématique seront produits par les groupes de travail thématiques N4G de la gouvernance internationale¹⁰.

Le GNR évaluera le caractère SMART des engagements, qui seront basés sur la description des engagements ainsi que sur les données collectées dans le formulaire d'enregistrement des engagements du NAF (Cf : chapitre B « Sécuriser un engagement », section « Enregistrement et validation »).

Exemples d'engagements SMART, par parties prenantes

Engagement financier (#1)

Les ministères des Finances, de la Planification, de la Santé et de l'Agriculture de [Pays] s'engagent à investir 600 millions de dollars sur la période 2025-2030 dans un projet ciblé en plusieurs phases axé sur l'amélioration de la nutrition pendant les 1 000 premiers jours de vie et le soutien aux groupes de population ethniques vulnérables dans tout le pays. L'engagement comprend des allocations annuelles spécifiques et des jalons de décaissement, avec des fonds répartis entre les principaux ministères et programmes dans le cadre du budget dédié à la nutrition. Les progrès seront suivis chaque année, avec un examen à mi-parcours en 2027 pour évaluer l'impact et réaffecter les ressources si nécessaire.

Engagement financier (#2)

Entre 2025 et 2030, les investisseurs institutionnels [des entreprises alimentaires] s'engagent à allouer des actifs aux entreprises alimentaires du monde entier qui divulguent publiquement le caractère sain (niveaux de sucre, de sel et d'acides gras trans) de leur portefeuille de produits et tirent plus de 50 % de leurs ventes de produits alimentaires plus sains. Les investisseurs augmenteront leurs investissements (à partir d'un niveau de référence de 5 milliards de dollars d'actifs actuellement investis) dans des entreprises alimentaires cotées en bourse qui démontrent des améliorations en matière de qualité sanitaire des produits et se désengageront des entreprises qui ne progressent pas dans ce domaine. Des évaluations annuelles permettront de suivre la qualité sanitaire et nutritionnelle du portefeuille et d'éclairer les décisions d'investissement.

Engagement politique (Propice #1)

Avec un travail commençant en 2025, d'ici 2033, l'Alliance de la société civile SUN en [Pays] s'engage à collaborer avec le gouvernement national et les parties prenantes pour promouvoir des régimes alimentaires plus sains. Il s'agira de mener des campagnes publiques sur la réduction du sucre, de l'alcool, du sel et des acides gras trans, d'élaborer et de distribuer du matériel de formation sur les régimes alimentaires sains, de plaider en faveur de l'adoption d'étiquetage nutritionnel et d'établir des partenariats avec des instituts de recherche pour modéliser des voies d'impact pour les régimes alimentaires sains. Les progrès seront évalués chaque année, avec des jalons clés définis pour chaque activité.

Engagement politique (Politique/ Stratégie #1)

À partir de 2025, d'ici à 2035, le Ministère de la santé, le Ministère de la femme et des affaires sociales et le Ministère de l'éducation, avec la contribution des associations nationales de l'industrie de [Pays], s'engagent à élaborer une politique globale et multisectorielle en matière d'allaitement maternel. Cette politique s'alignera sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel en renforçant les politiques et les plans existants, en établissant des comités régionaux pour l'allaitement, en ajoutant une ligne budgétaire dédiée et en mettant en œuvre un plan d'action stratégique.

Engagement politique (Politique/ Stratégie #2)

À partir de 2025, d'ici à 2030, [Grand fabricant international d'aliments et de boissons] s'engage à améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle de ses portefeuilles de produits, en visant à augmenter la part des ventes de produits sains (notés par Health Star Rating ou Nutri-Score) de 30 % à au moins 50 %. Des revues annuelles évalueront les progrès, avec des reformulations de produits ciblées conçues pour atteindre cet objectif de 50 %.

Engagement politique (Programmatique/ Interventionnel #1)

Au cours des 10 prochaines années, jusqu'en 2035, [Bailleur], en partenariat avec le Ministère décentralisé de la Santé, s'engage à traiter tous les cas de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans à travers [Pays]. Il s'agira notamment d'équiper 100 % des centres de traitement de kits de gestion et de mettre en œuvre un plan de communication complet dans les centres de santé et les communautés. La couverture et l'impact seront réexaminés deux fois par an afin de garantir l'accessibilité et l'efficacité totales du traitement.

Engagement politique (Impact #1)

Les ministères de la Santé et de l'Agriculture de [Pays] s'engagent à réduire les niveaux nationaux de retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans de 28 % en 2025 à 20 % d'ici à 2035. Cet objectif sera atteint grâce à l'accélération de la mise à l'échelle du plan d'action national pour la nutrition et à l'extension des interventions sensibles à la nutrition. Les progrès seront contrôlés chaque année, et des objectifs intermédiaires seront fixés pour 2030 afin de garantir l'alignement sur l'objectif de 2035.

¹⁰ Les recommandations thématiques N4G pour les engagements seront conclues d'ici fin décembre et seront mises à la disposition de toutes les parties prenantes pour être utilisées en conjonction avec le présent Guide.

Recommandations spécifiques aux consultations nationales pour la formulation de l'engagement

Pour formuler des engagements au niveau national, les porteurs d'engagements sont encouragés à mettre en place des processus consultatifs avec de multiples parties prenantes afin d'examiner les politiques, stratégies et programmes nationaux existants en matière de nutrition, en tenant compte des priorités multisectorielles et sectorielles. Dans les pays SUN, en particulier, les plateformes SUN constituent le cadre idéal pour organiser ces consultations multisectorielles et multipartites, en veillant à ce que les engagements soient intégrés dans les politiques et cadres nationaux en matière de nutrition. Les Principes guidant les processus de consultation sont décrits plus en détail dans la partie II du Guide.

Il est important d'analyser les éventuels obstacles à l'amélioration de la nutrition et d'examiner les données probantes sur la manière de surmonter ces obstacles. Les actions en matière de nutrition doivent par ailleurs adopter une approche holistique, en abordant les aspects spécifiques et sensibles à la nutrition, en englobant les secteurs de la santé et de l'alimentation, afin de garantir des régimes alimentaires sains pour des systèmes alimentaires durables.

Les questions ci-dessous peuvent aider à guider les discussions :

1. L'engagement contribue-t-il à la Politique, à la Stratégie ou au Plan national de nutrition ou à un objectif national en matière de nutrition ?
2. L'engagement contribue-t-il à faire progresser les lacunes ou les défis actuels en matière de mise en œuvre ?
3. L'engagement améliore-t-il la politique actuelle et un environnement favorable à la nutrition ? De quelle manière ?
4. L'engagement permet-il d'accroître l'ampleur, la portée ou l'ambition de la programmation actuelle et des actions en matière de nutrition ?
5. L'engagement tient-il compte spécifiquement des femmes et des groupes sous-représentés (par exemple, les enfants et adolescents) et comprend-il des plans spécifiques pour atteindre les groupes les plus marginalisés ?
6. Si l'engagement comprend une composante financière, s'agit-il de nouveaux fonds, en particulier par rapport à l'engagement correspondant pris pour Tokyo ? L'engagement comprend-il un plan pour mobiliser et décaisser ces fonds ?
7. Si l'engagement concerne une politique, s'agit-il d'une politique nouvelle ou d'une politique améliorée ? L'engagement inclut-il un plan chiffré pour financer cette politique ? Envisage-t-il des mécanismes de suivi des décaissements ?
8. L'engagement est-il rentable : c'est-à-dire aligné sur les modèles économiques et les données disponibles ?
9. L'engagement tient-il compte des impacts différenciés qu'il peut avoir sur toutes les personnes de tous les genres et du rôle que le genre joue dans la détermination des résultats en matière de nutrition ?
10. L'engagement est-il basé sur des données publiées ?
11. L'engagement est-il SMART : spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps ?
12. L'engagement comprend-il une composante relative à la redevabilité ?

13. L'engagement est-il aligné sur ?

- Les Cibles 2.2 (malnutrition sous toutes ses formes) et 3.4 (maladies non transmissibles (MNT)) des Objectifs de développement durable ; toute autre cible nutritionnelle des Objectifs de développement durable ;
- Les Cibles de l'AMS sur la sous-nutrition, l'allaitement, les maladies non transmissibles ou l'obésité ; ou
- Le cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (ICN2) ?

Si la réponse à la plupart des questions ci-dessus est oui, il est probable que l'engagement puisse apporter de la valeur au Sommet et contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de nutrition. Il devrait également contribuer à la réalisation des objectifs et priorités nationaux.

2. Garantir un engagement : enregistrement et redevabilité

a. Enregistrement et validation

Pour être comptabilisés comme un engagement « N4G Paris », les engagements doivent être enregistrés en ligne sur la plateforme NAF disponible à l'adresse suivante : <https://naf.globalnutritionreport.org/signup>.

Pour s'inscrire, les parties prenantes devront suivre un formulaire d'inscription conçu et mis à disposition par le GNR à l'adresse suivante : <https://globalnutritionreport.org/resources/naf/about/platform-guide/>.

Pour les parties prenantes déjà inscrites, l'accès à la plateforme d'enregistrement NAF sera assuré via leurs identifiants de connexion habituels : <https://naf.globalnutritionreport.org/signin>.

Les éléments suivants seront attestés par le biais du processus d'enregistrement NAF lors de la validation :

- Le principe de « ne pas nuire »
- L'alignement sur les priorités, les objectifs et les cibles nationaux
- L'alignement sur les objectifs, cibles, stratégies et normes convenus au niveau international
- Le respect des **critères d'éligibilité** (cf : Guide, Partie II : Principes d'engagement, chapitre « Qui peut s'engager pour N4G Paris »).

Il est préférable d'enregistrer les engagements en temps opportun afin que le GNR puisse assurer le premier niveau de vérification avant le Sommet N4G Paris. De manière réaliste, les engagements enregistrés après le 28 février 2025 risquent de ne pas pouvoir faire l'objet du premier niveau de vérification de base à temps pour le Sommet. Tout engagement enregistré dans le NAF au plus tard le 28 mars 2025 peut être pris en considération pour être inclus dans l'annexe du Pacte mondial N4G Paris 2025, s'il est désigné comme contribuant à N4G Paris et s'il répond aux exigences énoncées dans les Principes d'engagement de N4G Paris (voir ci-dessus).

Les engagements enregistrés dans le NAF après le Sommet et jusqu'à la date de clôture communiquée par le GNR seront comptabilisés pour N4G Paris, à condition de respecter les principes d'engagement de N4G Paris. Cela devrait permettre au Rassemblement mondial du SUN de faire le point sur tous les engagements de N4G Paris.

Par la suite, si les ressources le permettent, le GNR a l'intention de maintenir la plateforme ouverte pour que les parties prenantes continuent d'y enregistrer leurs engagements et à répondre aux demandes de clarification du GNR, mais ces engagements ne seront pas liés à la comptabilité du Sommet N4G Paris.

Les engagements enregistrés et vérifiés par le GNR seront partagés publiquement sur le NAF Commitment Tracker.

Pour les communications relatives à ces engagements, au processus de vérification et à l'éventuel rapport sur les progrès réalisés par rapport à ces engagements après le sommet, le GNR écrira au principal utilisateur de la plateforme NAF du porteur d'engagements. Par conséquent, il est recommandé de maintenir les informations de cet utilisateur à jour.

Pour toute information ou assistance concernant la mise à jour des informations de l'utilisateur, ou pour toute question concernant le formulaire ou le processus d'enregistrement NAF, merci de contacter : NAF@globalnutritionreport.org.

b. Redevabilité et suivi futur

L'enregistrement des engagements sur la plateforme du NAF aidera à tenir redevables les parties prenantes. Les entités qui ont pris des engagements lors du N4G Tokyo ont dû rendre compte des progrès accomplis sur la même plateforme NAF avant d'enregistrer un nouvel engagement et s'engager à rendre compte des progrès accomplis dans le cadre de l'engagement N4G Paris jusqu'au prochain Sommet. En tant que tel, tous les engagements doivent être budgétisés et financés en veillant à ce que le processus de redevabilité soit expliqué et financé. Des mécanismes de collecte de données et de redevabilité devraient être intégrés à tous les engagements pour permettre un suivi transparent des progrès¹¹.

Dans la mesure du possible, il est également recommandé que les porteurs d'engagements enregistrent et suivent leurs engagements dans le cadre d'autres mécanismes internationaux de redevabilité afin de garantir la redevabilité au-delà des sommets N4G. Ces mécanismes sont notamment les suivants :

- Les bases de données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à des fins de redevabilité. Les engagements financiers des bailleurs doivent y être enregistrés. Disponibles à l'adresse <https://web.archive.org/temp/2024-06-20/512309-data-collection-and-resources-for-data-reporters.htm>
- Le référentiel de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition tenu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).
- Les mécanismes nationaux de redevabilité, le cas échéant.

Dans l'ensemble, les engagements devraient être pris en compte dans les systèmes nationaux de budgétisation et de comptabilité afin de renforcer la redevabilité en matière de nutrition. Cela concerne également les engagements des parties prenantes en dehors des juridictions nationales. La mise en place de mécanismes nationaux de budgétisation et de comptabilité sensibles à la nutrition afin d'améliorer le suivi et la redevabilité des actions sensibles à la nutrition dans les systèmes nationaux, est encouragée. Les efforts des gouvernements pour sceller les engagements multipartites coordonnés et concertés à l'appui des politiques, plans et objectifs nationaux dans un document dédié sont les bienvenus.

Il est tout aussi important de préciser le responsable du suivi sur la période couverte par l'engagement, la périodicité et le mécanisme de rapport à utiliser. La durée de l'engagement peut varier, d'où l'importance d'un suivi et d'une redevabilité périodiques. N4G Paris encourage la prise en compte et la mise en place de tels processus et mécanismes lors de l'élaboration des engagements à soumettre. Cela contribue à la vision et à l'ambition de N4G Paris de renforcer la continuité et la redevabilité commune entre les Sommets.

¹¹ Noter que 38 pays SUN bénéficieront de l'assistance technique d'EU4SUN pour la mise en œuvre progressive de leurs engagements de N4G Tokyo et pour la formulation de leurs engagements de N4G Paris. Reportez-vous au « EU4SUN project support to N4G Paris 2025 leaflet », EU4SUN, UE, FIIAP (coopération espagnole), EF (coopération française), SUN. Novembre 2025.



© UNICEF Ethiopia 2017, Michael Tsegaye

PARTIE 2

LES PRINCIPES D'ENGAGEMENT



École du programme alimentaire mondial (WFP - World Food Program), Mphunzi Primary school, District de Dedza, Malawi © MEAE

Le succès de N4G dépend de la participation active de toutes les parties prenantes autour d'une vision commune et dans un cadre de redevabilité commun. Cela nécessite également une gestion minutieuse des conflits d'intérêts potentiels entre les parties prenantes tout au long du Sommet.

Les Principes d'engagement¹² définissent les conditions dans lesquelles les parties prenantes peuvent prendre des engagements et participer au sommet lui-même. Ils sont conçus pour renforcer la mobilisation et la confiance des parties prenantes, engager un dialogue constructif et identifier des solutions pour atteindre les objectifs du Sommet.

¹² Les principes d'engagement ci-dessous s'appuient sur ceux de N4G Tokyo, révisés et enrichis par des consultations avec le Comité de pilotage national de N4G Paris. Ils visent à refléter le contexte mondial actuel et les défis de la nutrition, quatre ans après le Sommet N4G Tokyo.

Les principes fondamentaux décrits ci-dessous sont universels et s'appliquent à tous. Ils sont basés sur les principes d'engagement du SUN, tels que décrits dans la vision et les principes du Mouvement SUN¹³ :

- Être transparent sur les intentions et l'impact ;
- Être inclusif ;
- Être fondé sur les droits ;
- Être prêt à négocier ;
- Être prévisible et mutuellement redevable ;
- Être rentable ;
- Être continuellement communicatif ;
- Agir avec intégrité et de manière éthique ;
- Être mutuellement respectueux ; et
- Ne pas nuire.

1. Qui peut s'engager pour N4G Paris et participer au Sommet ?

Contribuer et participer au Sommet N4G Paris nécessite que toutes les parties prenantes - gouvernements, bailleurs bilatéraux et multilatéraux, organisations des Nations Unies, organisations de la société civile, secteur privé et institutions de recherche - répondent aux critères suivants. Le respect des critères énoncés ci-dessous déterminera l'éligibilité à s'engager pour N4G Paris et à participer à la gouvernance officielle du Sommet, aux travaux et au Sommet lui-même¹⁴.

Le non-respect de ces critères entraînera une inéligibilité automatique.

- Respecter les droits de l'Homme, y compris les droits à l'alimentation, à l'éducation, à la santé, à un travail décent conforme aux conventions internationales du travail, à la protection contre l'exploitation ou les abus sexuels, au droit à l'eau potable, à un environnement sain et protégé, aux principes et droits fondamentaux au travail et aux droits fonciers légitimes ;
- Ne pas être complice de violations des droits de l'Homme, y compris le travail forcé ou le recours au travail des enfants ;
- Ne pas être impliqué dans la production et la transformation de tabac, d'armes, d'alcool ou de combustibles fossiles, ni tirer de revenus de la pornographie ou des jeux d'argent.
- Ne pas tirer de revenus de la production, de la vente et/ou du transfert de mines terrestres antipersonnel ou d'armes à sous-munitions ;
- Ne pas être soumis aux sanctions des Nations Unies ;
- Ne pas figurer sur la liste des fournisseurs inéligibles des Nations Unies pour des raisons éthiques ;
- Déclarer tout conflit d'intérêts potentiel incompatible avec les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

¹³ Se reporter aux principes du SUN sur le site Web du SUN à l'adresse : <https://fr.scalingupnutrition.org/about/what-we-do>

¹⁴ Cela inclut tout événement portant le logo de N4G, c'est-à-dire le Village des solutions pour la nutrition et tous les événements parallèles officiels de N4G.

- Pour les entités qui produisent, vendent et font la publicité des substituts du lait maternel : se conformer pleinement au Code de commercialisation des substituts du lait maternel (le Code) et aux résolutions ultérieures de l'Assemblée mondiale de la Santé¹⁵, y compris en ce qui concerne les pratiques promotionnelles sur les médias numériques¹⁶ ;
- Pour l'industrie alimentaire et des boissons : réaliser moins de 40 % de son chiffre d'affaires ou de son portefeuille de produits à partir de produits transformés à forte teneur en graisses, en sucres et/ou en sel, tels que définis par un modèle de profil nutritionnel de l'OMS ou par tout autre modèle de profil nutritionnel (« Nutrient Profiling Model » ou NPM) reconnu au niveau international¹⁷ ;¹⁸
- Pour les entités qui commercialisent des aliments et des boissons : avoir en place des politiques visant à ne pas faire de publicité auprès des enfants âgés de 18 ans ou moins.

Les associations professionnelles dont des membres proviennent de secteurs exclus ou dont les entreprises ne répondent pas aux critères énoncés ci-dessus peuvent participer au Sommet, mais ne peuvent pas être représentées par ces membres ou entreprises exclus et ne peuvent pas prendre d'engagements SMART au nom de ces membres exclus.

Les entreprises qui produisent, vendent et font la publicité des substituts du lait maternel et qui ont déjà enfreint le Code sont exclues de N4G Paris et de toutes les procédures menées sous la bannière N4G. Cependant, ils sont encouragés à mettre en place une politique stricte pour atteindre le plein respect du Code sur tous les marchés, en veillant à ne pas faire la publicité de substituts du lait maternel ou d'aliments complémentaires et à ne pas enfreindre le Code de quelque nature que ce soit lors de la prochaine édition du N4G. Chaque entreprise doit s'engager séparément sur le Code. Les associations d'entreprises ne doivent pas être utilisées pour prendre ou revendiquer des engagements parapluie.

Les entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons dont plus de 40 % des ventes ou du portefeuille de produits provient de produits moins sains, c'est-à-dire produits transformés à forte teneur en graisses, en sucres et/ou en sel, tels que définis par le modèle de profil nutritionnel de l'OMS ou tout autre modèle de profil nutritionnel (« Nutrient profiling model » ou NPM) internationalement reconnus¹⁹, sont exclues de N4G Paris et de toutes les processus menés sous le logo N4G. Cependant, elles sont encouragées à mettre en place une politique stricte visant l'amélioration des portefeuilles de vente, sur tous les marchés, en veillant à ce que ces aliments représentent moins de 40 % des ventes ou portefeuille de produits d'ici la prochaine édition du N4G²⁰.

Les fondations et philanthropies portées par des entités jugées inéligibles par les principes d'engagement ne peuvent pas s'engager auprès de N4G Paris ni participer à la gouvernance officielle du Sommet, aux débats et au Sommet lui-même.

¹⁵ Se reporter au Code et à l'une des clauses supplémentaires approuvées dans le cadre de celui-ci, à l'adresse : <https://www.who.int/teams/nutrition-and-food-safety/food-and-nutrition-actions-in-health-systems/code-and-subsequent-resolutions> <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/254911/WHO-NMH-NHD-171-eng.pdf>

¹⁶ Compte tenu de l'importance et du rôle des fabricants de substituts du lait maternel dans la réalisation de l'objectif de l'AMS en matière d'allaitement maternel exclusif, les entreprises participantes doivent se conformer pleinement au Code pour participer au Sommet. Les fabricants de substituts du lait maternel doivent afficher publiquement les progrès accomplis vers la conformité au Code, sur la base des plans d'action antérieurs convenus à Tokyo, des progrès suivis de manière indépendante et des résultats affichés publiquement, à prendre en compte lors de l'ouverture d'un dialogue en préparation du Sommet.

¹⁷ Tels que Health Star Rating System, Nutri score ou UK NPM. Pour référence, les produits avec un HSR < 3,5 ou Nutriscore C, D, E sont considérés comme mauvais pour la santé.

¹⁸ Le respect de ces critères reposera sur le système de suivi, les données et les capacités d'ATNI. Reportez-vous à l'Indice mondial 2024 à l'adresse : <https://accessstonutrition.org/index/global-access-to-nutrition-index/> pour des informations détaillées.

¹⁹ Tels que HSR, Nutri score ou UK NPM. Pour référence, les produits avec un HSR < 3,5 ou Nutriscore C, D, E sont considérés comme mauvais pour la santé.

²⁰ Une politique stricte devrait être liée à un objectif spécifique, comprenant une base de référence et des mécanismes permettant de rendre compte des progrès accomplis, ainsi qu'une feuille de route.



Palwasha, 6 ans, élève de première année dans le district de Posht-e-Road de la province de Farah, en Afghanistan. © WFP/Hasib Hazinyar

2. Principes pour guider les processus de consultation en vue de l'élaboration d'engagements significatifs

a. Les engagements doivent être guidés par des approches scientifiques et fondées sur des données probantes

- Les engagements en matière de politique publique devraient être fondés sur des approches scientifiques et locales basées sur des preuves, autant que possible contextualisées au problème qu'elles sont censées résoudre, ainsi que sur des preuves générées par l'engagement de la communauté.

b. Les processus de prise d'engagement doivent être inclusifs

- Tirer parti d'un processus consultatif basé sur un dialogue ouvert et un esprit de collaboration avec les parties prenantes concernées, leur permettant d'exprimer leurs préoccupations concernant les propositions de politique publique et d'autres contributions, y compris les contributions non gouvernementales, et de discuter de la manière dont elles peuvent également encourager plutôt que de saper les objectifs en matière de nutrition et de santé publique.
- Chercher à inclure un éventail diversifié de parties prenantes, condition plus susceptible de conduire à un ensemble solide de recommandations.
- S'efforcer de prendre en compte les points de vue des personnes ayant des expériences et des antécédents différents, et représentant différents groupes de population, en particulier ceux les plus touchés par le problème et recevant un soutien et des services en matière de nutrition, en impliquant les communautés les plus touchées par la malnutrition.
- Encourager la participation égale et significative des jeunes, des femmes, des groupes autochtones, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables.
- Rendre compte de manière exhaustive des résultats des consultations sur la prise d'engagement et les partager autant que possible avec toutes les parties prenantes.

c. Les processus de prise d'engagement doivent être protégés contre les conflits d'intérêts et les influences indésirables

- Les consultations sur les recommandations/engagements en matière de politiques publiques doivent se dérouler dans un espace sûr où l'intégrité des différentes positions est respectée, où les options en matière de politiques publiques peuvent être examinées et où les préoccupations peuvent être exprimées. Cet espace sûr devrait motiver les parties prenantes à agir en faveur d'objectifs nutritionnels communs, en donnant la priorité à l'intérêt général et public.
- Les consultations doivent être menées de manière à éviter les conflits d'intérêts et à protéger les recommandations de politique publique contre toute influence ou ingérence indésirable d'intérêts particuliers, en particulier financiers. Les conflits d'intérêts potentiels impliquant les parties prenantes et leurs partenaires doivent être pris en compte à toutes les étapes de la formulation et de la mise en œuvre, y compris celles liées au secteur privé, à la société civile et aux organisations philanthropiques.
- Les consultations doivent prendre en compte les asymétries de pouvoir et être protégées de leurs conséquences par les garanties nécessaires. Les participants doivent donc être protégés contre toute forme de discrimination, en accordant une attention particulière à la discrimination fondée sur le genre. Les membres de la gouvernance de N4G, en particulier son Secrétariat et les présidents du comité de pilotage et du comité consultatif international accorderont une attention particulière à cette question.
- Ces consultations exigent que les parties prenantes participantes soient transparentes sur leurs intérêts et leurs positions. Ainsi, les gouvernements nationaux peuvent choisir d'inviter les parties prenantes à participer aux consultations nationales sur les politiques publiques en fonction de leur volonté de partager leurs contributions publiquement via les sites web de leurs organisations et/ou d'autres mécanismes de transparence.
- Les résultats des consultations sur les recommandations en matière de politiques publiques devraient être partagés avec les autres parties prenantes du Sommet par les organisateurs des consultations.
- Les gouvernements nationaux sont responsables en dernier ressort de la finalisation des politiques publiques et des engagements financiers.



Senior Nutrition Work Group © Mecklenburg County



Atelier d'élaboration de la stratégie de plaidoyer pour la nutrition des membres du ROJNAD-CI (réseau des organisations de jeunesse pour la nutrition, l'alimentation et le développement durable en Côte d'Ivoire) - projet EU4SUN & UNICEF. © Expertise France

Contact Sommet N4G Paris 2025
n4g.dgm-dag-huma@diplomatie.gouv.fr

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**
Direction générale de la mondialisation
Direction des affaires globales
27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15